



Le Maire

Mises en place dès ma prise de fonction en 2008, les visites de quartier me permettent d'être au plus près des problématiques concrètes de chaque quartier et de faire le point avec vous sur les sujets qui vous préoccupent ainsi que sur les projets de la commune.

J'ai donc entrepris une nouvelle visite du quartier Peretti le 9 novembre 2019.

Cette rencontre m'a permis d'échanger avec de nombreux habitants sur les sujets de votre quartier et sur la ville.

POINTS ÉVOQUÉS DANS VOTRE QUARTIER

• Renforcement du dispositif contre les rats

Comme toutes les villes de la région parisienne, Neuilly est confrontée à la présence de rats sur son territoire. Leur nombre n'a pas augmenté mais ils deviennent plus visibles du fait de leurs déplacements en surface.

La Ville intervient sur la voie publique, le réseau d'assainissement communal, les bâtiments, parcs et jardins communaux.

Nous mettons d'ores et déjà en œuvre un certain nombre d'actions : accentuation des passages préventifs (6 fois par an), suivi du traitement du réseau d'assainissement départemental géré par la SEVESC, exigence – selon la réglementation – d'un certificat de traitement raticide de tous les chantiers, vérification des certificats obligatoires de dératisation pour les copropriétés.

Dès la mi-novembre, de nouvelles actions ont également été mises en place dans les rues où les rats sont les plus nombreux : avenue du Roule et sur l'île de la jatte (du Pont de Bineau jusqu'au Temple de l'Amour). Ces interventions concernent le débroussaillage des espaces verts afin de réduire les cachettes, la plantation de plantes vivaces plus petites ou de gazon, la réduction des points d'accès à l'eau et à la nourriture ainsi que le traitement des nids avec de la glace carbonique.

De nouvelles poubelles seront également installées, spécialement conçues pour Neuilly, celles-ci répondront à la fois aux exigences du plan Vigipirate et à la lutte contre les rats. Les premières corbeilles seront implantées le long de l'avenue du Roule ainsi que sur l'avenue Charles de Gaulle, au fur et à mesure de l'avancée des travaux des Allées de Neuilly.

Les acteurs privés, copropriétés et usagers de l'espace public ont également un rôle à jouer et doivent harmoniser leurs initiatives avec celles de la Ville afin d'obtenir un résultat durable. Nous serons ainsi particulièrement vigilants sur le respect de la réglementation en vigueur en matière de dératisation des copropriétés, horaires de sortie des bacs d'ordures ménagères, réglementation des squares etc.

• Encadrement des trottinettes électriques

Face au développement anarchique des trottinettes électriques sur le domaine public et à leur dangerosité potentielle pour les piétons, il était indispensable de prendre des mesures visant à mieux encadrer leur utilisation.

Le vide juridique existant jusqu'à présent ne permettait pas de lutter efficacement contre les incivilités qui accompagnent l'utilisation de ces engins, c'est pourquoi, en attendant la mise en œuvre par le Gouvernement de la Loi d'Orientation sur les Mobilités, la Ville avait pris en février dernier un arrêté municipal visant à limiter leur vitesse de circulation à 6 km/h, soit l'allure du pas humain. Plusieurs infractions ont ainsi depuis été relevées par la Police municipale et des contraventions dressées.

Un décret relatif aux engins de déplacement personnel paru le 23 octobre apporte dorénavant des éléments de réglementation sur leur vitesse, circulation et stationnement, donnant ainsi à la Ville un socle juridique solide.

• Encombrants sur la voie publique

Certains riverains se sont plaints du dépôt d'encombrants sur les trottoirs en dehors des jours spécifiques de collecte. A Neuilly la collecte des objets encombrants se fait sur deux secteurs (Neuilly-Nord et Neuilly-Sud) et est assurée un mercredi sur deux sur chaque secteur, tout au long de l'année.

Cette collecte est gratuite et réservée aux particuliers (limité à 5 m² par adresse). L'inscription préalable est obligatoire. Elle peut être effectuée en ligne ou par téléphone en prévenant au moins 48h avant le passage (retrouvez les secteurs et coordonnées sur <https://www.neuillysurseine.fr/collecte-des-encombrants>).

La dépose des encombrants doit être effectuée le jour même de la collecte, dès 6h30, sur le trottoir ou dans la cour de votre immeuble (en le précisant lors de votre inscription).

Pour mémoire l'abandon sauvage de déchets sur la voie publique, en dehors des jours de collecte, est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450€.

• Pont de Neuilly

Ce point ne concerne pas spécifiquement le quartier mais le défaut d'éclairage du Pont de Neuilly ayant été abordé lors de la visite et étant régulièrement questionné à ce sujet je souhaitais rappeler les actions de la Ville.

A de très nombreuses reprises, au cours des dernières années, la Ville a saisi la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France (DRIEA), la Direction des Routes d'Ile-de-France (DIRIF), les Préfets de Paris et d'Ile-de-France et des Hauts-de-Seine, afin de signaler les risques liés à la vétusté de ce réseau d'éclairage public qui dépend de l'État.

Les services de l'État étaient dans l'attente d'une dotation de l'État afin de procéder au diagnostic du réseau et une remise en service mais aucune avancée concrète n'a pu être observée.

Nous étudions donc, avec les collectivités voisines sur le territoire desquelles se situe également le Pont, les travaux envisageables dans le cadre de délégation de gestion des trottoirs.

Seules les problématiques générales sont consignées dans ce compte-rendu mais l'ensemble des points particuliers soulevés lors de cette visite (Espaces verts, places en crèche, stationnement motos, travaux privés avenue Charles de Gaulle, distributeurs sacs pour déjections canines, stationnement gênant, Règlement Local de Publicité intercommunal etc.) ont été transmis aux différents services concernés. Soyez donc certains que ces derniers assureront un suivi tout particulier des dossiers évoqués le 9 novembre.

À SAVOIR

• Loi SRU : Neuilly remporte son contentieux administratif contre l'Etat

Les objectifs assignés à la Ville en matière de construction de logements sociaux se heurtent aux réalités foncières et immobilières de Neuilly.

Face à des objectifs impossibles à tenir, la Ville a engagé en 2009 un contentieux administratif contre l'Etat.

En effet, pour acquérir les 5 640 logements sociaux demandés par les textes d'ici 2025, et sur la base d'une valeur moyenne de 7 800 €, la Ville aurait dû :

- dépenser plus de deux milliards d'euros sur les 9 ans,
- préempter 34 % des ventes réalisées chaque année dans la commune.

Le 20 juin dernier, la Cour d'Appel de Versailles a condamné l'Etat pour «erreur manifeste d'appréciation» sur la faisabilité des objectifs à atteindre. La bonne foi de la Ville est ainsi reconnue après des années de procédure et d'argumentation.

Depuis ce jugement, la Ville travaille sur les suites à donner afin qu'elle ne soit plus pénalisée.

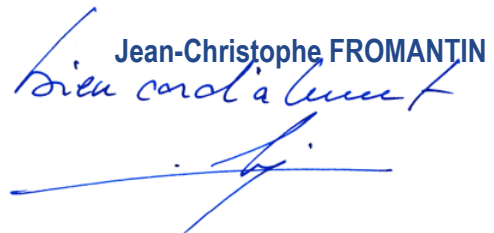
• La Ville accroît le nombre de caméras de vidéoprotection

Dans le cadre d'un déploiement de caméras supplémentaires, 12 nouvelles caméras de vidéoprotection de dernière génération ont été implantées en octobre et deux le seront avant la fin de l'année, portant ainsi à 61 le nombre total de caméras sur la ville.

Pour rappel, outre leur caractère dissuasif, les caméras constituent une aide efficace pour les enquêtes judiciaires et l'identification des auteurs d'infractions pénales.

Cette rencontre nous a permis d'aborder de façon constructive des dossiers importants intéressant une grande majorité de Neuilléens résidant dans le quartier Peretti.

Je reste à votre disposition et à votre écoute pour continuer à améliorer la vie du quartier.


Jean-Christophe FROMANTIN

Pour contacter le Maire

Permanence sans rendez-vous **le vendredi de 16h à 18h.**

mr.lemaire@ville-neuillysurseine.fr -  @jcfromantin -  Jean-Christophe Fromantin

Adresse postale : M. le Maire, Hôtel de Ville - 96, avenue Achille Peretti - 92522 Neuilly-sur-Seine

Cabinet du Maire : 01 40 88 88 88

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À LIRE SUR LE SITE *neullysurseine.fr*



L'APPLICATION NEULLY VOIX PUBLIQUE ÉVOLUE Téléchargez-là*!

Salissures, dégradation, stationnement deux roues gênants, nuisibles ... choisissez parmi les types de signalement proposés et postez votre photo géolocalisée.

Nouveaux services : cartes des déménagements et des travaux en cours, stationnements, numéros utiles.

***Attention ! Pensez à effectuer la mise à jour au cas où celle-ci ne serait pas automatisée sur votre smartphone.**



COLLECTE DE DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUE (DEEE)

samedi 25 janvier 2020 de 10h à 14h

- Place Bagatelle (angle de la rue de Longchamp)
- Square Jeanne d'Arc (face au 97, avenue Achille Peretti)

Tous les appareils à pile, batterie ou sur secteur sont recueillis.

N'hésitez pas à déposer aussi le gros électroménager, cela vous évitera de vous déplacer à la déchèterie !



COLLECTE DES SAPINS

Tous les lundis du mois de janvier 2020 : 6, 13, 20 et 27 janvier

Afin que vos sapins soient compostés, déposez-les sans sac, sans décoration, ni neige artificielle, sur le trottoir le lundi avant 8h.



Neully Actualité

**Abonnez-vous à la newsletter
sur neullysurseine.fr**



neullysurseine.fr



[@VilledeNeully](https://twitter.com/VilledeNeully)



[Ville de Neully](https://www.facebook.com/VilledeNeully)



[Appli Ville de Neully](#)

INFORMATION À L'ATTENTION DES PRÉSIDENTS DE COPROPRIÉTÉ

Si vous souhaitez recevoir la *Lettre aux responsables de copropriété* numérique, abonnez-vous en ligne sur le site de la Ville www.neullysurseine.fr/coproprietes